

Arrêté fédéral approuvant la gestion du Conseil fédéral concernant les Chemins de fer fédéraux suisses (CFF SA) et la Poste en 2001

Projet

du

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu les rapports du Conseil fédéral des 13 et 20 février 2002¹,

vu le rapport du Conseil fédéral du 24 avril 2002²,

vu le rapport de la Commission de gestion du Conseil des Etats du 30 août 2002³,

vu le rapport de la Commission de gestion du Conseil national du 21 août 2002⁴,

vu l'avis du Conseil fédéral du 4 septembre 2002⁵,

arrête:

Art. 1

La gestion du Conseil fédéral concernant les Chemins de fer fédéraux suisses (CFF SA) et la Poste en 2001 est approuvée.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

¹ Non publié dans la FF.

² Non publié dans la FF.

³ FF 2002 6019

⁴ FF 2002 6021

⁵ FF 2002 ...